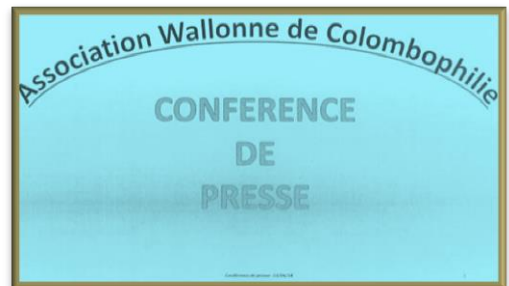


La presse... un service de protection colombophile ?



Le 13 juin dernier, l'Association Wallonne de Colombophilie tenait sa première conférence de presse de la session 2018-2024. Les bruits circulant sur les réseaux sociaux avaient convaincu des mandataires d'effectuer au plus vite une mise au point. Certains de ces derniers ont parfois perdu leur sang-froid en formulant des reproches à la presse ...

La presse francophone était invitée à Halle, ce mercredi 13 juin, en territoire flamand, à une conférence de presse initiée par l'Association Wallonne de Colombophilie (AWC) comme l'ont attesté le mail servant de convocation et le « dossier presse » remis à l'entrée de la salle « De Witte Duif » dans l'antre fédéral de la Gaasbeeksesteenweg (**Ndlr** : quatre représentants dont deux de « Coulon Futé » avaient répondu à l'appel).



Lors de son mot d'accueil et de bienvenue, le président en exercice **Denis Sapin** formula un vœu. « *J'espère, dit-il, que la conférence de presse va bien se passer. Des bruits courent à propos de l'AWC, les choses doivent être mises bien au clair.* ». Ces propos tenus se justifiaient, selon les dires présidentiels, par la récente « agitation » sur les réseaux sociaux (**N. B.** : les réseaux sociaux constituent un espace de parole auquel « Coulon Futé » ne participe pas).



Pour la circonstance, le vice-président national était entouré des présidents des EPR francophones **Lachapelle** et **Vandervost**, des mandataires wallons **Clement**, **Deneyer**, **Mayeur** et **Petit**, de l'« attaché communication ACRW » **Tison** et du secrétaire **Patrick Marseille** qui, par intermittence, apporta des compléments d'information et recentra les débats déviant sur des situations personnelles.

De multiples sujets !

Six thèmes principaux ont été abordés. En donner un compte rendu détaillé s'avère laborieux car les informations livrées partaient parfois dans différents sens. Aussi, la rédaction a-t-elle décidé de proposer des synthèses des points traités à partir des propos de l'« attaché communication » qui monopolisa le temps de parole, en les assortissant cependant de la partie du document de presse remis à leur sujet, lue chaque fois par le président comme introduction.

1. Quant à l'ASBL en elle-même !

La reconnaissance de l'AWC par la RFCB est en bonne voie, la nouvelle équipe fédérale accepte les idées avancées et défendues. A très court terme (en 2019 !), cotisation et licence colombophiles deviendront communes et opérationnelles pour répondre aux exigences existantes. L'AWC s'intronisera organisateur.

Les modifications aux statuts sont coûteuses, les documents sont rédigés du point de vue juridique. Beaucoup de problèmes ont été rencontrés, mais, dans un premier temps, la priorité a été accordée au sportif. Deux phases sont toutefois prévues dans un avenir proche, l'une concernera les statuts, l'autre les nominations. Un nouveau site a été créé de par la fermeture du précédent ce qui a nécessité de rechercher un nom proche de « AWC » car cette dernière appellation n'était plus libre.

Un incident ! Des mandataires, se déclarant soucieux de faire de leur mieux, ne supportent pas les insinuations à leur égard portant sur la trésorerie de l'AWC. Sous prétexte que la presse avait émis des propos conciliants à l'égard de l'équipe précédente (ce ne fut pas toujours le cas, loin de là... des exemples l'ont prouvé !), il lui fut reproché de ne pas défendre les instances actuelles.

Fidèle à sa ligne de conduite, « Coulon Futé » réagit sur-le-champ en stipulant que la déontologie demande de rapporter des informations officielles délivrées par des sources officielles et non de réagir aux propos des réseaux sociaux sans connotation officielle.

Association Wallonne de Colombophilie

Quant à l'ASBL en elle-même:

- Reconnaissance de l'asbl AWC par la RFCB
- Reconnaissance de l'AWC comme organisateur de concours interprovinciaux par le CAGN de la RFCB
- Modification des statuts de l'AWC
- Changement de comité de l'AWC, nomination de nouveaux collaborateurs
- Changement de site internet, nouveau logo et nom commercial actuel

2. Quant à l'évolution positive des relations entre le Ministère et l'AWC !

En plus des informations reprises dans le document presse 2 ci-dessous, il est annoncé qu'(e) :

- à des fins de mettre un terme aux lâchers sauvages, la police de la route contrôlera les « convoyeurs » belges et étrangers sur le territoire belge, vérifiera les autorisations accordées pour le transport des pigeons.
- la liste des contrôleurs « doping » est acceptée par le Ministère
- le Docteur Jonckers coordonnera les contrôles
- le Ministère pousse pour des analyses effectuées à Marloie
- un projet de convention est déjà mis sur pied entre l'AWC et la RFCB avec date butoir fixée au 15/10/2018
- la ligne directrice de l'AWC n'a pas changé

Association Wallonne de Colombophilie

Quant à l'évolution positive des relations entre le Ministère et l'AWC

- Implication plus importante du Ministère dans la vie colombophile wallonne et belge en collaboration avec l'AWC

- Lâchers collectifs
- Fixation de la liste des lieux de lâcher autorisés en Wallonie
- Calendrier des lâchers des sociétés wallonnes
- Calendrier des lâchers sur le territoire wallon
- Normes de transport en Wallonie et Contrôle des autorités
- Détermination de la liste RFCB des contrôleurs "Doping" en Wallonie
- Nomination du responsable wallon de coordination "Doping" par le Ministère
- Projets du Ministère en matière de Doping

- Courrier de Monsieur le Ministre Di Antonio (06/06/18) rappelant la nécessité d'une collaboration et de la signature d'une convention entre l'AWC et la RFCB

3. Quant aux concours AWC 2018 !

Les remaniements apportés au calendrier 2018 ont été l'objet de longues justifications. Il a d'abord été rappelé par le président et l'« attaché communication » que la soumission lancée octroyait les six concours à Derby Hainaut qui, de sa propre initiative, en céda trois au Club Fond Wallonie.

Pour subsidier le championnat AWC, il a été demandé aux organisateurs désignés de le sponsoriser à raison de 500 € par concours. Derby Hainaut opina, le CFW, réticent dans un premier temps, souhaitant ensuite en vain un sponsoring AWC pour « son » Marseille, n'a pas versé sa quote-part à l'échéance fixée ce qui eut pour conséquence le retrait des concours qui lui avaient été attribués.

Un budget a été demandé à la Région wallonne (Infrasports) pour corroborer à la remise des prix de l'AWC concoctée avec celles des deux EPR francophones. Une vente de pigeons a été évoquée.

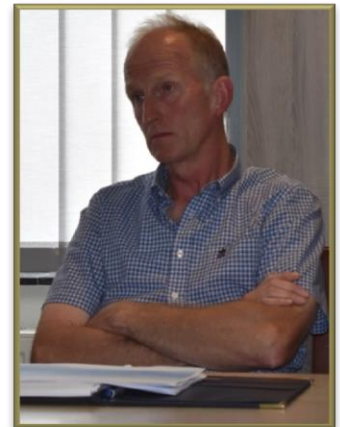
Le contexte de la dernière rectification au calendrier a été rappelé : le Châteauroux prévu est remplacé par un Bourges pour des raisons de kilométrage entrant en ligne de compte dans les championnats nationaux. (C.F. : cette mesure ne déplaît certainement pas au Brabant wallon, à une partie du Hainaut et du Namurois...).

Sur les concours AWC restants, le doublage CFW n'est plus d'actualité (N.B. : aucun correctif à ce sujet n'a été apporté au document presse remis). Une ristourne de 0,15 € par pigeon mis en loges est rétrocédée par l'organisateur aux sociétés.

L'article 101 concernant les annonces est applicable à la lettre. Tout déclassement pour retard dans ce domaine doit être décidé par la société. Si cette dernière ne s'y résout pas, les mises en loges lui seront retirées.

La participation flamande aux concours AWC décrite par des amateurs (N.B. : un chroniqueur a rappelé, à deux mandataires, leurs prises de position dans leurs programmes d'avant-élections) a été soulevée par la presse. Elle peut s'avérer l'objet d'une prochaine réunion aux dires du président **Sapin**.

Il a été ensuite évoqué la vraisemblable prochaine disparition des actuelles zones (A1, A2, B1, B2, C). En effet, la Belgique colombophile serait à court terme subdivisée (la décision définitive n'est pas encore prise, le dossier est toujours à l'étude) par un trait allant de la région de Comines-Warneton à la pointe nord de la province de Liège (voir la simulation en annexe) incluant inévitablement des localités flamandes en partie. Une certitude cependant dans ce cas de figure, le nombre de colonies flamandes admises régresserait par rapport à la situation antérieure.



De part et d'autre de ce trait fictif seraient déterminées, par des instances, des zones et leur nombre à des fins de « sédentariser » la clientèle colombophile. Aussi, à titre indicatif en terre francophone, les listes de localités déterminant les rayons de vitesse et petit demi-fond disparaîtraient au profit d'un kilométrage (« 15 km » ont été avancés) à partir du local de la société. Si des sociétés constituent une entente ou un groupement, les disques (ou parties de disques pour des sociétés frontalières) établis seraient fusionnés.

Association Wallonne de Colombophilie

Quant aux concours AWC 2018:

- Soumissions
- Calendrier rectifié par l'AG de l'AWC

Date	Concours
02/06	Bourges
09/06	Vierzon
28/06	Nevers
15/07	Bourges
28/07	Bourges
18/08	Bourges

Modification du calendrier suite à la modification des critères des championnats nationaux de petit demi-fond (février – mars 2018)

Association Wallonne de Colombophilie

- Zones de participation, doublages, ristournes aux sociétés

Schéma des doublages sur les concours AWC 2018 :

AWC (1,70 €)	
RW (Gratuit) Colombiers se situant en RW	
Derby Hainaut (0.25 €)	FCW (0.25 €)
EPR (Gratuit)	
Provincial (Gratuit)	

L'organisateur principal s'occupe des doublages EPR et provinciaux

- Réunion avec les organisateurs en date du 23/04/18
- Lettre adressée au FCW en date du 07/06/18
- Conclusions

4. Quant aux championnats AWC 2018 !

Les championnats AWC et Région wallonne ont été abordés. Aucun droit de participation, aucun envoi de résultats ne sont demandés à l'amateur. Les critères, la répartition de la cagnotte et le nombre de classés sont déterminés pour ceux de l'AWC. Leurs similaires RW sont par contre honorifiques (pour l'instant ?).

Une journée wallonne sera organisée à Dinant le 24 novembre prochain (aucune table d'honneur, aucune gratuité).

Association Wallonne de Colombophilie

Quant au championnats AWC 2018:

Un championnat général AWC (trois premiers marqués et as-pigeon)sera organisé en 2018 et portera sur tous les concours organisés par l'AWC.

Il s'agit d'un championnat gratuit et automatique. Il sera calculé sur base des résultats obtenus par les participants sans que ceux-ci ne doivent rentrer aucun formulaire de participation.

I- AWC

A- Championnat aux trois premiers marqués :

Un point sera attribué aux trois premiers marqués figurant au résultat de chaque concours.

39 points sont donc possibles .

Date	Concours	Vieux	Yearlings	Pigeonneaux	Points
02/06	Bourges	3	3		6
09/06	Vierzon	3	3		6
28/06	Nevers	3	3		6
15/07	Bourges	3	3		6
28/07	Bourges	3	3	3	9
18/08	Bourges		3	3	6

39 points

En cas d'égalité, les coefficients obtenus (Place X 100/ Nb de pigeons) seront déterminants.

40 amateurs classés pour une valeur totale de 1425 €

1x150€ 1x100€ 1X75€ 7x50€ 30x25€ *Conférence de presse- 13/06/18*

6

Association Wallonne de Colombophilie

B -Championnat As pigeon

Classement à Vieux, à Yearlings et à pigeonneaux

Pour les vieux et yearlings au meilleur coefficient sur 5 concours.

1 = 100€ 2 = 75€ 3 = 50€ et 7x25€ = 10 classés pour 400€ à vieux.

1 = 100€ 2 = 75€ 3 = 50€ et 7x25€ = 10 classés pour 400€ à juniors.

Pour les pigeonneaux au meilleur coefficient sur les 2 concours. Pour être classé le pigeonneau doit avoir fait prix aux 2 concours.

1 = 75€ 2 = 50€ 3 = 25€ et 7x lots valeur 20€ 10 classés pour 150€ à jeunes.

C- Championnat au plus grand nombre de prix.

1 = 100€ 2 = 75€ 3 = 50€ et 7x25€ = 10 classés pour 400€

D- Un trophée sera remis a chaque premier prix du résultat général aux 6 concours AWC.

Seuls les prix remportés au résultat général AWC comptent pour les différents championnats sur les concours AWC 2018.

5. Quant au concours de Macon !

Le 23 avril dernier, un courrier a été envoyé par Messieurs **Sapin** et **Petit** au CFW stipulant qu'il était préférable d'organiser Dijon en lieu et place de Macon car cette requête était conforme aux décisions des deux EPR. Le président de l'AWC précisa ensuite qu'aucune personne n'a dit ni écrit que Macon était une étape de fond, que les deux Ministères sont intervenus pour demander de revoir la copie étant donné la décision prise de ne pas commencer les yearlings sur de longues distances avant le 23 juin. Le CFW n'a pas changé de position.

Association Wallonne de Colombophilie

Quant au concours de Macon (Centre- Est)

- Prise de position de l'AWC conforme aux décisions des EPR francophones
- Communication au Ministère du risque encouru par l'organisation d'un concours à Yearlings sur une telle distance en début de saison.
- Décision antérieure prise par la RFCB de retarder, dans le calendrier 2018, l'enlèvement des yearlings sur les concours nationaux de fond.
- Possibilité pour le FCW d'organiser un concours sur DIJON pour les deux catégories – Refus catégorique

6. Nécessité de « fair-play » et de tenue élémentaire dans les relations colombophiles !

Association Wallonne de Colombophilie

Nécessité de "Fair-play" et de tenue élémentaire dans les relations colombophiles

- L'AWC s'oppose fermement aux attaques personnelles, aux sous-entendus visant ses mandataires, les mandataires RFCB ou encore les personnes nommées ou reconnues par ces deux instances.
- Disponibilité du président, des mandataires et de l'attaché de communication pour apporter une réponse unique aux questions que se posent la presse.
- Collégialité et solidarité au sein de l'AWC. L'AWC forme un groupe et toute attaque dirigée à l'égard de l'un de ses membres, au niveau de l'exercice de son mandat, sera poursuivie par l'entité "AWC".
- Poursuites engagées par l'AWC vis-à-vis de colombophiles proférant des menaces ou des propos diffamants (sur les réseaux sociaux, dans la presse,...) à l'égard de personnes titulaires d'un mandat ou de responsabilités au sein de l'AWC

7. Quant aux EPR francophones !

Association Wallonne de Colombophilie

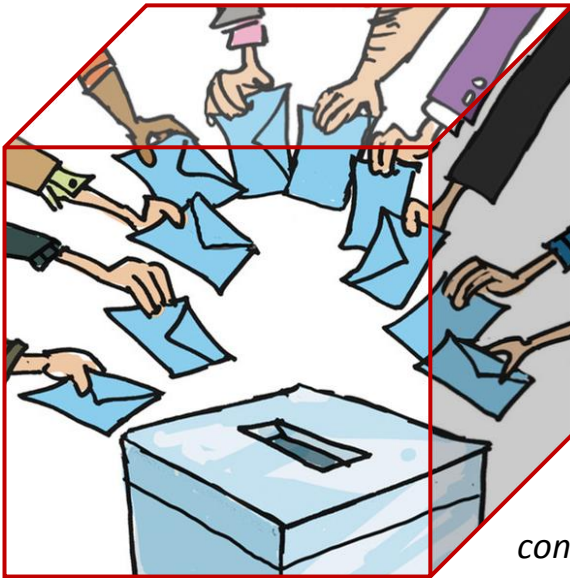
Quant aux EPR francophones:

- Une relation plus constructive se développe, au sein de l'AWC, entre les deux EPR francophones , elles forment un groupe et se concertent pour unifier leur position dans les discussions avec la RFCB
- Confirment leurs compétences en matière de vitesse et de petit demi-fond
- Envisageront une éventuelle modification au niveau de la détermination de nouveaux secteurs à partir du grand demi-fond (interprovinciaux et nationaux de la compétence du CSN)
- EPR Hainaut-Brabant wallon:
Projet de révision de la réglementation EPR en matière de détermination des zones de participation.
- EPR LNL:
Succès rencontré par l'organisation du concours provincial de Moulins

Questions diverses:

Cependant... !

La démocratie a fait qu'une nouvelle équipe a pris les rênes de l'AWC pendant les six prochaines années. Ce fait n'autorise pas la moindre contestation même s'il est



toujours plausible que des « braconniers » deviennent des « gardes-chasse ».

Cependant, tout un chacun n'a pas le droit d'occulter voire d'oublier le travail en amont des bâtisseurs de l'AWC qui, à partir d'une feuille blanche et contre vents et marées internes et externes, ont construit les fondations de ladite AWC.

Le mérite - et le devoir - des mandataires actuels consiste avant tout à la peaufiner cette AWC attendue par les amateurs francophones n'osant pas parfois se l'avouer. Et ce, sans pour autant s'octroyer tacitement ou non, délibérément ou non, diverses réalisations car, pendant la conférence de presse, maints propos relatifs à des chantiers, si l'on excepte les récents avatars des réseaux sociaux et diverses réflexions sportives prospectives, avaient déjà été entendus...

Annexe

